



DEL 25-094

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVEQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 09 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE

Le 09 décembre 2025

NOMBRE DE

CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'an deux mille vingt cinq

Le seize décembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Benoît CHAUVIN, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Delphine FOUQUET, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Louis MASSARD, Mickaël JUIGNE, Jérôme DELISLE, Marie CHEVALIER.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 19 décembre 2025

et que la convocation au Conseil a été faite le : 09 décembre 2025.

EXCUSÉS

Pascale FEGER (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Philippine DANGREUX (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Sylvie LAUTRU (pouvoir à Louis MASSARD), Philippe PAUMIER (pouvoir à Mickaël JUIGNE)

ABSENTS

Eric ANDRE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Fanny PIRA

OBJET : Demande de subvention pour la réalisation de travaux de rénovation à l'école Champ Manon

Rapporteur : Damienne FLEURY

A la suite de la rénovation de la toiture de l'école maternelle Champ Manon, il est apparu nécessaire de réaliser des travaux complémentaires de rénovation.

Il s'agira de réaliser les travaux suivants :

- Remplacement de la GTC
- Remplacement de radiants électriques et installation de destratificateurs
- Remplacement des extracteurs avec trappes d'accès
- Remplacement des luminaires intérieurs et extérieurs (LED)
- Remplacement des ventilo-convecteurs

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 140 000 €HT. Le montant de subvention demandé s'élève à 80%, soit 112 000 €.

Au vu de ces éléments,

Vu l'avis de la commission finances du 1^{er} décembre 2025,

Le conseil municipal décide de solliciter un financement de l'Etat (DETR, DSIL) pour 2026 à hauteur de 80%, soit 112 000 €.

VOTANTS : 26

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION :

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 19 décembre 2025

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire,
Damienne FLEURY

